

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juillet 2026 à 20 h

Commune déléguée de COULONCES

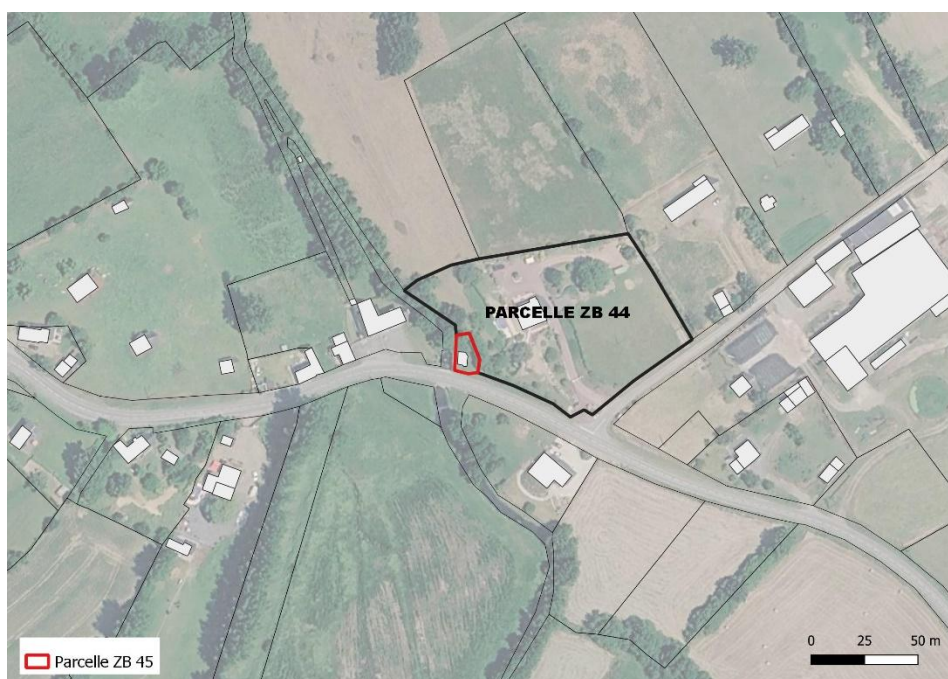
27. Désaffectation lavoir de Coulonces

Sébastien LEBRUN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La commune déléguée de COULONCES est propriétaire d'un ancien lavoir (composé notamment de plaques de type fibro-ciment) situé sur la parcelle ZB 45 sis 2540 Route de PONT-FARCY.

Ce lavoir – autrefois utilisé par les habitants de la commune – n'ayant plus aucun usage aujourd'hui, la commune souhaite le céder.



La parcelle sur laquelle est implanté le lavoir affiche une contenance de 173 m² et est bordée par le cours d'eau La BREVOGNE, affluent de la VIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 21/07/2026

Délibération n°2026/07/15/27 du 15 juillet 2026 à 20 h



Pour l'autoritéLe présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication é compétente par délégation

Sur le plan réglementaire, cette parcelle est couverte par la zone A du PLU.



Au vu du projet de cession évoqué plus haut, il apparaît donc nécessaire aujourd'hui de constater d'une part la désaffectation du lavoir, et de prononcer d'autre part son déclassement du domaine public en vue de son reclassement dans le domaine privé de la commune.

CONSIDERANT la réflexion prospective lancée par la commune – dans le cadre du schéma directeur immobilier – quant à la gestion de son patrimoine et sa volonté de dégager des marges de manœuvre sur le plan financier,

CONSIDERANT que l'immeuble situé sur la parcelle ZB 45 sis 2540 Route de PONT-FARCY, n'est plus affectée à un service public ou à l'usage direct du public,

CONSIDERANT qu'au regard de cette désaffectation de fait, il convient de déclasser l'immeuble du domaine public de la commune et de le reclasser dans son domaine privé,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2111-1 et L.2141-1,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 21/07/2026

Pour l'autorité présente, l'acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication émanant de la commune.

Délibération n°2026/07/15/27 du 15 juillet 2026 à 20 h

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser la désaffectation de l'immeuble de la parcelle ZB 45 – situé 2540 Route de PONT-FARCY – , de tout service public ou de tout usage du public,
- D'autoriser le déclassement de l'immeuble susvisé du domaine public et de le reclasser dans le domaine privé de la commune déléguée de COULONCES.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	07
Vote Pour	43	07
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire de VIRE NORMANDIE

Dimitri RENAULT

Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 21/07/2026

Pour l'autoritéLe présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication é compétente par délégation

Délibération n°2026/07/15/27 du 15 juillet 2026 à 20 h

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membres absents : 03

Le 15 juillet 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 09 juillet 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 09 juillet 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COUTARD Eddy	☒			
DANNET Franck		☒		Eddy COUTARD
DEMÉ Didier	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier			☒	
GAULTIER-ANGER Laurence	☒			
GHEWY Raphaël	☒			
GOETHALS Corentin		☒		Dimitri RENAULT
GUEDJ Marie-Line	☒			
GUILBERT Mailys	☒			
KINIC Pascale		☒		Guy VÉLANY
LABROUSSE Sabrina	☒			
LE ROUX Cyril	☒			
LEBRUN Sébastien	☒			
LELARGE Michel	☒			
LEPRINCE Helene	☒			
MARCHAND Patrice	☒			
MARIE Jérôme	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026

Publication : 21/07/2026

Pour l'autorité présente, l'acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication émanant de la délégation

Délibération n°2026/07/15/27 du 15 juillet 2026 à 20 h

MARIE Karine	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MIGHURDITCHIAN Patricia	☒			
MOREL Adeline		☒		Didier DEMÉ
MOREL Marie-Odile	☒			
MORIN Philippe	☒			
MORVAN Carolina	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PAIN Violaine	☒			
PÉCOT Didier		☒		Sébastien LEBRUN
PELÉ Jocelyne		☒		
PICOT Régis		☒		Laurence GAULTIER- ANGER
PORÉE Alexandre			☒	
POULLARD Philippe			☒	
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
RIVOALLAN Mary		☒		Violaine PAIN
RIZI Daniel	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROCAMORA Guillaume	☒			
SALLARD Jacques	☒			
SCHARTNER Isabelle	☒			
VELANY Guy	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 21/07/2026

Pour l'autorité présente, l'acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication émanant de la compétence par délégation

Délibération n°2026/07/15/27 du 15 juillet 2026 à 20 h